

Pourquoi le 8 mars ?

Les origines de cette Journée des femmes sont assez confuses. Celle-ci remonterait certainement à 1910 lorsque Clara Zetkin, une enseignante et femme politique allemande, propose de créer la «Journée internationale des femmes» durant la deuxième conférence internationale des femmes socialistes à Copenhague. Son but premier était de faire de cette journée une manifestation annuelle pour militer pour le droit de vote ou encore l'égalité entre les sexes. Mais pourquoi la date du 8 mars? Selon l'histoire, cette date a été le théâtre de nombreuses révoltes féminines. Elles ont commencé en Union soviétique et se sont propagées en Asie et en Amérique. Mais fallait-il pour autant attendre cette journée de «commémoration» pour s'intéresser au sort des femmes? Que fait-on des 364 jours restants de l'année? Oublie-t-on que les femmes, qui représentent quasiment la moitié de la population mondiale, existent en dehors de cette journée du 8 mars? Que leur lutte acharnée pour exister dans la société, pour faire entendre leur voix et améliorer les nombreuses disparités continue au-delà de cette unique journée? C'est pour cela que, cette date n'est pas représentative et n'a pas lieu d'être.

Moudawana : 10 ans déjà

C'est en février 2004 que le Code de la famille, dit Moudawana, a été promulgué. En 10 ans, la Moudawana a apporté un nouveau souffle à la situation de la femme en instaurant le principe d'égalité et de coresponsabilité entre les époux. Malheureusement, force est de constater que le problème réside dans le volet pénal qui entrave l'application de la Moudawana. On note ainsi que la polygamie est certes devenue plus difficilement accessible, mais elle est toujours présente dans la société, avec des chiffres en hausse d'année en année (1.104 mariages polygames autorisés en 2011 contre 991 en 2010). Le mariage des mineurs a également fortement augmenté depuis l'entrée en vigueur de la Moudawana, alors que l'âge légal du mariage est fixé à 18 ans. Les chiffres du ministère de la Justice font état de 39.031 cas en 2011 contre 18.341 en 2004.

Femmes au gouvernement : Benkirane se rattrape en 2013 !

À son arrivée au pouvoir en 2011, tout le monde reprochait à Benkirane la quasi-absence de femmes dans le gouvernement. Seule une femme a hérité d'un portefeuille ministériel et qui plus est celui de la Solidarité, de la femme, de la famille et du développement social! Ce n'est qu'en 2013, suite à la nomination du nouveau gouvernement, toujours présidé par Benkirane, que l'on constate une amélioration notable par la présence de

6 femmes au gouvernement. Abstraction faite de Bassima Hakkaoui qui a été maintenue à son poste, cinq autres femmes ont rejoint le cabinet Benkirane : Fatema Marouane, Mbarka Bouaida, Soumiya Benkhaldoun, Hakima El Hiti et Charafat Afilal. C'est une amélioration à souligner bien que nous soyons loin de la parité homme/femme. Espérons que le prochain gouvernement veillera à cela, car ce ne sont pas les femmes compétentes qui manquent.

Stop aux violences faites aux femmes

Le Conseil national des droits de l'homme (CNDH) s'implique dans le débat sur le projet de loi concernant la lutte contre les violences à l'égard des femmes en présentant son mémorandum. Ce document définit les violences à l'égard des femmes telles que consacrées au niveau international. Il contient aussi de nombreuses observations et recommandations liées notamment au référentiel, à la responsabilité de l'État en matière de lutte contre les violences fondées sur le genre, ainsi qu'à la protection des droits des victimes et des survivantes. Le CNDH insiste aussi sur le durcissement des sanctions contre tout type de violences faites aux femmes, y compris le harcèlement sexuel. Pour le conseil, ce projet de loi devrait obligatoirement compiler les nombreux dispositifs de sanctions, ainsi que l'indemnisation des victimes. Il est à rappeler que d'après une étude du Haut commissariat au plan (HCP), près de six millions de femmes sur un total de 9 millions, âgées de 18 à 64 ans, ont subi au moins un acte de violence en 2011.

Quid de l'entrepreneuriat féminin

Elles sont aujourd'hui près de 12.000 entreprises à être gérées par des femmes. Elles auraient pu être plus nombreuses si ce n'est les obstacles que rencontrent les femmes entrepreneurs. Difficulté d'accès au marché et difficulté d'accès au financement sont les plus importants freins à l'entrepreneuriat féminin. Aujourd'hui, les initiatives privées destinées à la promotion de l'entrepreneuriat féminin ne cessent de se multiplier. Il convient de rappeler le rôle que joue le tissu associatif, à l'image de l'Association des femmes chefs d'entreprise du Maroc (AFEM) ou encore Espace point de départ (Espod), qui œuvre pour encourager la création et le développement des entreprises créées par des femmes. Toutefois, ces entités ont un caractère associatif, alors que plusieurs femmes, outre l'accompagnement, ont besoin de financement. L'APEFE Wallonie-Bruxelles, qui est un centre belge d'expertise, compte lancer dans les prochains jours un programme de soutien à l'entrepreneuriat féminin au Maroc. Voilà un dispositif concret qui gagnerait à être multiplié.

Ces Marocaines d'ailleurs célébrées par le CCME



Cette chercheuse, titulaire d'un Doctorat en génie chimique de l'Université de Grenade, est présidente de l'Association des chercheurs étrangers en Espagne. C'est en 2013 qu'elle reçoit le prix de la recherche scientifique du Conseil des jeunes arabes pour le développement intégré de la Ligue arabe.

LAILA CHIADMI,
Grenade (Espagne).



Hanane Elkssaimi a d'abord été directrice Communication zone Afrique de l'Ouest et centrale du groupe HECI-Casablanca, avant d'être nommée en 2006 directrice générale du Consortium international de travaux publics (CITP), basé au Gabon. Elle a reçu en 2011 la médaille de la Gendarmerie nationale du président du Gabon, suite à la réalisation de nombreux chantiers d'envergure pour les ministères de la Défense et de l'Intérieur.

HANANE ELKSSAIMI,
Libreville (Gabon).



Celle qui a étudié les sciences politiques à l'Université d'Oslo est la plus jeune élue locale de la capitale norvégienne. Elle s'est vue remettre en 2013 le prix «Young leader of the year» par la Leadership Fundation (Norvège) et le prix international «Innovation et créativité» par le Parlement européen. Elle est nommée cette année par les habitants de sa ville pour le prix «Name of the year in Oslo».

SARAH JABER,
Oslo (Norvège).



Cette mathématicienne est la présidente de l'Université du Québec à Trois-Rivières (UQTR) où elle y a été nommée par décret en 2012. Cette mathématicienne marocaine s'est illustrée au Québec où elle est titulaire de la Chaire CRSNG-Industrielle Alliance pour les femmes en sciences et génie au Québec. Entre 2002 et 2006, elle occupe plusieurs postes de gestion à l'Université Laval, dont celui de vice-rectrice adjointe à la recherche. Elle a notamment reçu le prix du Centre Jacques Cartier en 2012 et l'INWES Distinguished Service Award en 2011.

NADIA GHAZZALI,
Trois-Rivières (Québec).



Elle est la fondatrice d'Al Hassania, le premier centre pour les femmes marocaines d'Angleterre qui leur facilitait l'accès aux soins. Représentante au sein du Groupe consultatif national des femmes musulmanes en Grande-Bretagne et du Boris Johnsons' Migrant and Refugee Advisory Panel (MRAP), elle est également conseillère juridique au sein de Citizen Advice bureau. En janvier 2011, elle est distinguée par le Prince Charles de Galles comme membre de l'Ordre de l'Empire britannique pour les actions accomplies en faveur de la communauté marocaine de Grande-Bretagne.

SOUADA TALST,
Londres (Grande-Bretagne).